

Mairie de Pignans

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 78 / 2022

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt-deux, le Lundi 05 Septembre ,

En exercice : 27

De Présents : 22

De votants : 25
de ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel
séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand,
agissant en qualité de Maire.

Etaient présents : M. AIGUESPARSE Cédric-M. ARCUCCI Patrick-Mme
AURIOL Anne-Mme BOUCHER Julie-Mme DUPONT Karine- M.FERRARI
Fabien-M. FRELIER Laurent-Mme GACNIK Marie-France-M. HERAUD
Jean-François-M. HURET David-Mme LECUREUX Aurore-Mme
NICODEMO Mélissia -Mme PRUNET Sophie-M. ROSSI Patrick-M.
SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne- M.SEIGNOBOS Jean-Luc-M.
TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme
YZQUIERDO Laurence .

Procurations : M. ADAM Stéphane donne procuration à M. BRUN Fernand.
M. BENEDETTO Nicolas donne procuration à Mme NICODEMO Mélissia.
M. CAMARA Célestin donne procuration à Mme SCOTTO Fabienne.

Etaient absents excusés : Mme ARNAL Estelle-Mme DEZ Marylène

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des
Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil,
M. TASSY Jacques ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour
remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

**Délibération portant sollicitant le fonds de concours 2022 auprès de la
Communauté de communes Cœur du VAR -Pignans plages : piscines
estivales.**

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport du Maire,

Considérant que la commune de PIGNANS a sollicité la communauté de communes Cœur du VAR pour
l'octroi d'un fonds de concours au titre de l'opération : Pignans-plages- piscines estivales dans le cadre
du fonctionnement d'une structure éphémère estivale sur la commune, du mois de Mai à la fin Août ,en
partenariat avec la Ligue PACA.

Considérant que par délibération en date du 31 Mai 2022- DEL 2022-73- Fonds de concours- Pignans
plages., le conseil communautaire a alloué à la commune un fonds de concours d'un montant de 30 000
€, au titre de l'opération Pignans-plage : piscines estivales.

Après en avoir délibéré, à la majorité et trois abstentions (HERAUD Jean-François, BOUCHER Julie,
THIERRY Martine),
VALIDE le fonds de concours attribué au titre de l'opération Pignans-plages : piscines estivales sur le

Domaine de la Berthoire.

APPROUVE le plan prévisionnel de financement ci-dessous : à la majorité, 04 contre (AIGUESPARSE Cédric, YZQUIERDO Laurence, GACNIK Marie-France, PRUNET Sophie), et 03 abstentions (BOUCHER Julie, HERAUD Jean-François, et THIERRY Martine).

FONCTIONNEMENT

| Dépenses | | Recettes | |
|---------------------|---------------|-----------------------------|---------------|
| Eau | 1500 | Fonds de concours- CCCV | 30 000 |
| Frais charges | 4260 | | |
| Location structures | 9336 | Autofinancement communal | 15 596 |
| communication | 500 | | |
| Subv.ligue | 30000 | | |
| TOTAL | 45 596 | TOTAL | 45 596 |

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Signature du secrétaire de séance :



BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

